

# Dérivation et recreation du lit mineur de la Veyle au droit de la gravière de Saint-Denis-lès-Bourg

## L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Suppression ou dérivation d'étangs sur cours d'eau
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Qualité de l'eau, continuité écologique
Début des travaux	Août 2009
Fin des travaux	Novembre 2009
Linéaire concerné par les travaux	2 000 m

## Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Veyle
Distance à la source	28 km
Largeur moyenne	4 m
Pente moyenne	1 ‰
Débit moyen	25 m <sup>3</sup> /s

## Les objectifs du maître d'ouvrage

- Améliorer la qualité de l'eau.
- Restaurer la continuité écologique.
- Contribuer à l'atteinte du bon état .

## Le milieu et les pressions

La Veyle est un cours d'eau de 80 kilomètres de long qui se jette dans la Saône au niveau de Mâcon. Son bassin versant qui s'étend entre Bresse et Dombes draine une surface d'environ 670 km<sup>2</sup>. Il est composé essentiellement d'étangs, de zones de prairie et de bocages.

Sur la commune de Buellas, une gravière pour l'exploitation de granulats est présente sur le cours d'eau depuis 1972. La Veyle est à cet endroit transformée en un large plan d'eau, posant de nombreux problèmes écologiques :

- les sédiments sont piégés dans la gravière, ce qui occasionne une incision du lit à l'aval ;
- le ralentissement des écoulements dans le plan d'eau génère une hausse de la température de l'eau comprise entre 3 et 5 °C ;

## La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Rhône-Méditerranée
Région(s)	Rhône-Alpes
Département(s)	Ain
Commune(s)	Buellas Saint-Denis-lès-Bourg

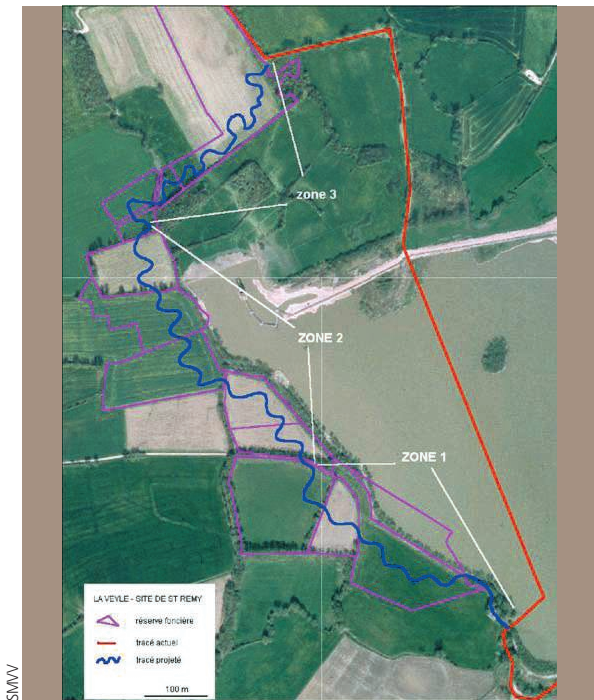


- enfin, le plan d'eau est colmaté par les sédiments fins s'accumulant du fait de la perte d'énergie du cours d'eau ; ceci a tendance à augmenter le risque de pollution de la nappe et du captage d'eau potable situé en aval.

Contexte réglementaire *Non concerné*

### Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau **FRDR587b**  
Réf. site Natura 2000 *Non concerné*



SMVV

Localisation des parcelles acquises [rose] pour la réalisation du projet de dérivation de la Veyle au droit de la gravière de Saint-Denis-lès-Bourg et tracé de l'ancien [rouge] et du nouveau [bleu] lit du cours d'eau.



SMVV-Vital

Le tracé du nouveau lit de la Veyle pour contourner la gravière.

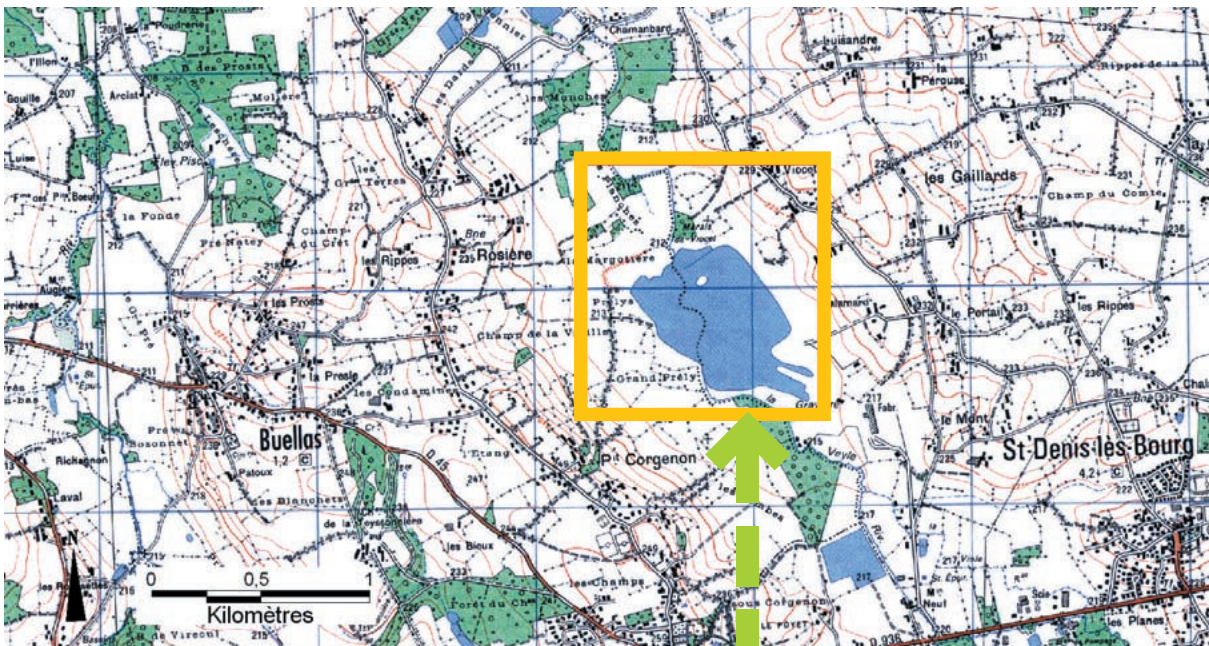
### ■ Les opportunités d'intervention

Le syndicat mixte Veyle vivante (SMVV), dans le cadre de ses missions, souhaitait depuis longtemps restaurer le fonctionnement dynamique de la Veyle par la recréation du lit mineur du cours d'eau en périphérie de la gravière. La collectivité ne disposait pas des moyens financiers suffisants pour acquérir les terrains nécessaires sur l'ensemble du tracé de la nouvelle Veyle, ce qui a empêché le projet de se faire jusque là. Lorsque le carrier dépose une demande d'agrandissement, l'opportunité de mener le projet est perçue. Le préfet autorise alors cinq années d'exploitation supplémentaires en conditionnant cette autorisation à l'aboutissement du projet de dérivation de la Veyle. L'acquisition foncière (soit 10,7 hectares) et la totalité de son financement sont à la charge de l'exploitant de la gravière. L'extension de la gravière est articulée en deux temps : une première période sans délai, la seconde ne pouvant débuter que si le projet de détournement de la Veyle se concrétise.

### ■ Les travaux et aménagements

La gravière étant toujours en activité, la seule solution pour retrouver une continuité écologique est de détourner le lit de la rivière.

Un lit artificiel contournant la gravière est créé. Un tracé sinueux favorisant la diversité des faciès d'écoulement lui est donné. Les berges sont établies avec des techniques de génie végétal. Le tracé est conçu de manière à obtenir le meilleur fonctionnement écologique possible. Les principaux paramètres morphologiques (pente, sinuosité, largeur du lit mineur) sont fixés d'après la rivière des années cinquante, avant les gros travaux hydrauliques.



IGN - Scan25®

Pour donner accès aux riverains à ce nouvel espace, deux passerelles de franchissement du cours d'eau sont installées.

### ■ La démarche réglementaire

Dossier d'autorisation d'exploitation de carrière octroyée à *Granulat Rhône Alpes* en 2006 fixant comme condition la réalisation du projet.

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

### ■ La gestion

L'entretien du site est prévu pendant trois ans. Deux fauches annuelles et le remplacement des végétaux morts seront réalisés.

L'objectif étant de laisser libre cours au fonctionnement naturel et à l'espace de mobilité de la Veyle, aucune intervention dans le lit mineur et sur les berges ne sera réalisée.

La gestion future du site, après 2012, sera définie prochainement avec comme horizon le terme de l'exploitation de la gravière (d'ici une dizaine d'années).

### ■ Le suivi

Un état initial a été effectué par le syndicat de la Veyle pour les compartiments physico-chimique, piscicole (pêches électriques), macro-invertébrés (MAG20) et habitat physique (*Estimhab*). Un suivi post-travaux est prévu pendant cinq années à compter de 2010.

### ■ Le bilan et les perspectives

Les travaux venant d'être terminés, aucune évaluation écologique n'est possible pour le moment. En ce qui concerne l'aspect paysager, le projet est une réussite et fait l'unanimité auprès des riverains comme des élus.

Les acquisitions réalisées le long du cours d'eau visent à laisser à la rivière un espace lui permettant de former son lit et ses berges au gré des crues. Une procédure d'enquête parcellaire et de déclaration d'utilité publique avait été lancée par le SMVV, mais elle a été arrêtée dès lors que toutes les parcelles ont pu être acquises à l'amiable par *Granulats Rhône Alpes*.

L'implication du carrier dans la réalisation du projet a facilité la réalisation de l'opération. Du fait de l'enjeu économique, une forte implication politique a permis de trouver ce compromis entre la nécessité de préserver une source importante d'approvisionnement en granulats dans le bassin de vie, et une « compensation » des erreurs du passé.

L'existence d'une démarche active du contrat de rivière et la motivation des élus du syndicat mixte *Veyle vivante* ont été un atout pour l'aboutissement de cette opération qui a malgré tout mis une dizaine d'années à se concrétiser.



La mise en eau du nouveau lit de la Veyle en novembre 2009



Deux vues aériennes du nouveau tracé de la Veyle en périphérie de la gravière toujours en activité (janvier 2010).

## Coûts

En euros HT

Coût des études	60 000 €
Coût des acquisitions	Rétrocédé gratuitement par Granulats Rhône-Alpes au SMVV-
Coût des travaux et aménagements soit, au mètre linéaire :	410 000 € 500 €
Coût de la valorisation (communication)	30 000 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>860 000 €</b>

### Partenaires financiers et financements :

agence de l'eau (42 %), Granulat Rhône-Alpes (18 %), syndicat mixte Veyle vivante (17 %), conseil régional (16 %), conseil général (7 %).

### Partenaires techniques du projet :

communes de Buellas et de Saint-Denis-lès-Bourg, fédération départementale pour la pêche, association locale pour la pêche, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), Granulat Rhône-Alpes.

Lorsque l'exploitation de la gravière aura pris fin, il est envisagé de constituer un « parc nature » avec des espaces de loisirs, de pêche, de promenade et de nature sur l'ensemble du site. Le tracé de la nouvelle rivière et son emprise seront intégrés dans les projets qui émergeront au sujet des gravières.

## La valorisation de l'opération

Des informations régulières sur le projet sont diffusées via le site internet du syndicat [voir <http://www.veyle-vivante.com/>]. Une lettre d'information mensuelle a également été proposée pendant toute la durée du chantier. Trois conférences de presse ont été organisées aux moments forts de l'opération : démarrage des travaux, mise en eau du nouveau lit, aboutissement du projet. Enfin, un programme d'animations spécifiques pour quatre écoles voisines (classes de CM), qui suivent le déroulement du projet, est réalisé. La FRAPNA Ain assiste ces animations.



Malavoi, Epteau : *Étude eco-géomorphologique de la Veyle et ses principaux affluents*. SMVV, 2003.  
Biotec, Malavoi : *Déviation de la Veyle au droit du plan d'eau de Saint-Denis-lès-Bourg sur la commune de Buellas - Étude de projet*. SMVV, 2005.

Maître d'ouvrage Syndicat mixte Veyle vivante



Contact

Julien Corget  
SMVV - 77, route de Mâcon - 01540 Vonnas  
Tél. : 04 74 50 26 66  
[jcorget@veyle-vivante.com](mailto:jcorget@veyle-vivante.com)  
[www.veyle-vivante.com](http://www.veyle-vivante.com)